

Commune de JULLIÉ
Département du RHÔNE

RÉVISION DU PLAN
LOCAL D'URBANISME

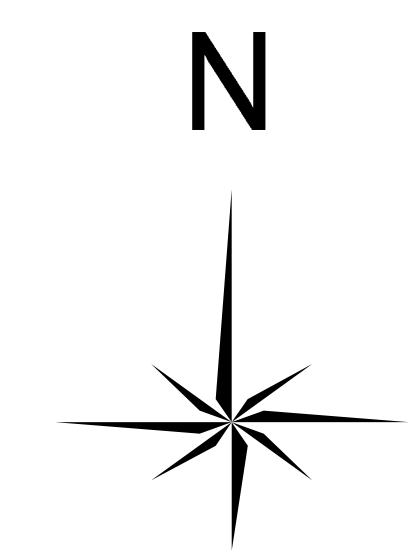
DOSSIER D'APPROBATION

3b - Plan d'ensemble
Echelle : 1/5000"

Vu pour être annexé à la délibération du	Révision prescrite le	16 décembre 2016
	Révision arrêtée le	20 décembre 2018
	Révision approuvée le	

PAYSAGE URBANISME ARCHITECTURE ARCHITECTURE INTERIEURE

P. GAUDIN Paysagiste et P. B. BENOIST Architecte et P. B. BENOIST Architecte d'Intérieur
Maîtres de la S.C.A. Atelier du Triangle
Espace d'expertise Urbanisme - 100 rue de la République - 69000 LYON - Tél. 04 78 38 48 48 - Fax 04 78 38 48 48 - atelier@atelierdutriangle.fr



LÉGENDE

- UA** Zone urbaine correspondant au bâti ancien
- UP** Zone urbaine correspondant au site du Presbytère
- UH** Zone urbaine correspondant aux secteurs de hameaux
- 1AU** Zone d'urbanisation à court terme
- A** Zone agricole
- Aa** Secteur de la zone agricole inconstructible pour des raisons paysagères (Chapelle de Vâtre)
- N** Zone naturelle
- Ngm** Secteur de la zone naturelle prévu pour l'implantation du géoparc du Moulin de la Roche
- Ngc** Secteur de la zone naturelle prévu pour l'implantation du géoparc de l'ancienne carrière
- Np** Secteur de la zone naturelle prévu pour l'implantation d'un parking paysager
- Ne** Zone naturelle dédiées à l'implantation d'une station d'épuration

OUTILS

- Polygones d'implantation
- Emplacements réservés
- Espaces boisés classés
- Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone tampon inconstructible de 10m de part et d'autre des cours d'eau + Éléments à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Bâtiment repérés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Sites agricoles repérés au moment de l'approbation du PLU

RISQUES NATURELS

- Zone inondable localisée selon les connaissances locales

Report des zones de constructibilité issues de l'étude géologique annexée au présent PLU

- Non constructible
- Constructibilité sous conditions B1
- Constructibilité sous conditions B2

